

PREMIERE RESTITUTION des **rencontres nationales DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT** 15 et 16 janvier 2004

Élargir le débat pour construire un avenir intercommunal partagé

jeudi 15 janvier

9h30 Accueil des participants à Alpexpo

10h00 Ouverture

Accueil de Gérald DULAC

Président du Conseil de développement de l'agglomération grenobloise

Bonjour à vous toutes et à vous tous qui venez de partout !

Nous sommes plus de 45 conseils de développement avec 350 représentants. Bienvenue à vous tous, nous sommes très heureux de vous recevoir à Grenoble au nom de Didier Migaud, président de la Communauté d'Agglomération grenobloise. Tous les Conseils de développement contigus au nôtre sont aussi présents et vous aurez l'occasion de les rencontrer.

Vous avez à la tribune les représentants de la coordination nationale : Lyon(Jacques Moulinier qui fait la transition avec son successeur Alain Godard qui arrivera un peu plus tard et qu'il nous présentera), Nantes(Jean Joseph Régent, notre porte-parole), Nancy(Michel Lucius), Lille (Patrick Peugeot) et Dunkerque(Jacques Dussart) et enfin St Quentin(Philippe Marguerit).

Je salue Mme Carmen Belloni de Turin et Mr Gatuko Takamura de Tokyo qui sont aussi à la tribune et qui nous diront ce qui se passe chez eux.

Je salue l'ensemble des élus et des personnels territoriaux qui sont présents. En priorité Michel Issindou, vice président de la Métro. Il va remplacer Didier Migaud qui a dû rester à Paris et que nous verrons ce soir. Michel Issindou a toute l'autorité pour le faire puisqu'il est en charge de l'intercommunalité, du projet d'agglomération et du conseil de développement à la Métro.

Nous avons aussi toute une promotion de l'IUP "aménagement et développement territorial" qui est présent, bienvenue à toute cette jeunesse.

Permettez-moi de remercier Alpexpo et son directeur Régis Duval. Ils se sont mis en 4 pour que tout se passe bien. Ainsi que la Semitag et son président Jacques Chiron et les VFD et son président Charles

Galvin qui vont nous promener tout à l'heure pour les visites et demain pour le Vercors. J'espère qu'avec ce condensé de visites vous pourrez vous faire une bonne idée des questions de développement que nous nous posons.

Je souhaite saluer aussi les partenaires de la manifestation : l'ADCF, la Lettre de l'Intercommunalité, la ville de Grenoble, l'Office de Tourisme, le Club Hôteller, le Conseil Général de l'Isère, le Comité Départemental du Tourisme de l'Isère et la région Rhône Alpes.

Vous avez vu que la couverture presse de notre évènement a bien commencé avec notamment une annonce dans l'agenda du Monde et un article dans les Echos.

Merci aussi à tous les intervenants qui se sont mobilisés. Ce soir pour le débat sur le progrès technique. La proposition d'art contemporain avec K'rol Brunet-Manquat-Perrache et ses amis des Écoles d'art de Grenoble et de Valence qui vous a déjà offert un caillou souvenir-action et ce soir avec Serge Papagalli qui nous offrira sa vision décapante de notre territoire.

Bien sûr l'ensemble de notre Conseil de développement s'est mobilisé pour ces rencontres. Mais il faut mettre en avant la maîtrise d'œuvre pleine d'allant de Marie Christine Simiand et vous dire que nos trois animatrices : Emmanuelle Bertrand, Chrystèle Doulat et Gaëlle Pouessel ont montré une énergie et une créativité fantastiques. Nous avons maintenant des fichiers, des descriptions des différents Conseils et nous avons su négocier le futur manifeste au niveau national. C'est plutôt pas mal !

Nous avons conçu un programme assez dense et je vous demande d'être très attentifs aux horaires. Ce sera ma seule demande un peu formelle.

Nous allons nous mettre en bouche ce matin. Je vais donner la parole dans quelques instants à Jean Joseph Régent qui nous dira tout ce qu'il attend de ces 4^e Rencontres.

Puis Michel Issindou lancera le 1^{er} débat sur le sens et l'utilité des Conseils de développement. Nous donnerons la parole à nos deux invités étrangers puis à vous. Donc préparez vos questions.

Je vous souhaite une bonne amitié nécessaire dans ce monde qui manque beaucoup de générosité. Les conseils de développement détonnent un peu avec cette excellente ambiance et nous en sommes tous assez fiers. Je vous souhaite aussi de devenir plus riches grâce à toutes les idées qui vont s'échanger.

Jean Joseph je vous donne la parole. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Jean-Joseph Régent

Porte-Parole de la Coordination Nationale

Président du Conseil de développement de Nantes

Mesdames, Messieurs,

Deux ans après notre première rencontre à l'initiative de nos amis Lyonnais, nous sommes aujourd'hui près de 400 réunis à Grenoble et c'est un succès dont il faut se féliciter. Je voudrais à ce propos adresser mes plus chaleureux remerciements à nos hôtes et particulièrement au Président du Conseil de Grenoble, Gérald Dulac et son équipe : Emmanuelle Bertrand, Chrystèle Doulat, Gaëlle Pouessel. Cette organisation nécessite un gros travail et il faut saluer le Président Dulac qui a personnellement déployé une grande énergie.

Depuis la création des Conseils de Développement et leur multiplication un peu partout en France, la notion de démocratie participative s'est épanouie. L'interprétation de la formule est encore large et changeante selon les personnes qui l'utilisent. Nul doute que les débats de la prochaine campagne électorale l'évoqueront abondamment, nul doute aussi que chacun y mettra différents contenus, parfois proches, souvent contradictoires.

Les contenus donnés à la formule viennent de sources diverses. Quelle que soit la filiation et les références originelles, les formes de cette démocratie participative se développent avec vigueur et se trouvent aujourd'hui au cœur du débat sur la gestion publique des territoires.

Cette évolution apparaît dans un contexte de crise de légitimité du système politique institutionnel, conduisant à un relatif "décrochage civique" de certaines parties de la société, et pas seulement chez les plus défavorisés. Les effets de globalisation d'un Monde en mutation technologique traversent les frontières et contournent les lois, en fragilisant une société dont les repères et les références s'effacent devant des substituts d'autant plus difficiles à identifier et utiliser, qu'ils évoluent plus vite que la capacité des hommes à les intégrer.

Ajoutons à cette évocation la transformation progressive de l'Etat-Nation par l'émergence d'une nouvelle solidarité européenne dont un exemple très concret est la monnaie commune et les règlements. Par ailleurs nous observons la désynchronisation complète de nos rythmes de vie, modelant peu à peu une société dont les temporalités sont nouvelles et plus individualisées. **La vie va plus vite et nos équilibres sociaux s'inscrivent dans des dynamiques plutôt que des traditions.** C'est un bouleversement social profond dont nous mesurons encore mal toutes les conséquences.

Se sont alors propagés les mots de gouvernance, de société civile, de participation citoyenne, de proximité. Les colloques et séminaires à ce propos se multiplient et tous les élus de France et de Navarre se mettent à la mode des dispositifs participatifs. Il y a la mode, mais elle a ses bons cotés, l'excès de débat est préférable à son absence. C'est un enjeu de fond de la vie démocratique et cela mérite une analyse sérieuse.

Les Conseils de Développement constituent un élément nouveau de cette démocratie participative, avec la caractéristique de développer leur action, pour la majorité d'entre eux, dans une assez large indépendance, ce qui n'est pas toujours le cas des autres dispositifs, qu'ils s'agissent des conseils de quartier, de jeunes, d'étrangers, d'anciens...

Il est bien sur trop tôt pour dresser les premiers bilans, mais le moment est venu d'observer les premiers pas et de réfléchir à la poursuite de notre action et aux moyens de la conforter. Le développement est une marche en avant. Il est utile de l'organiser. Le Manifeste que nous avons à adopter demain, marquera un moment fort de l'évolution des Conseils de développement en énonçant les grands principes qui fondent notre action et en formulant des propositions qui encadreront nos initiatives pour l'avenir.

Je ne détaillerai pas, ici et maintenant, le contenu de ce Manifeste, mais avant d'ouvrir nos débats je souhaite livrer à votre réflexion quelques observations :

1- Il faut bien analyser la nature de la demande démocratique d'aujourd'hui

La demande citoyenne évolue très rapidement. La formation, l'éducation, l'utilisation massive, notamment chez les plus jeunes, des technologies de l'information, créent de nouvelles formes de citoyenneté.

Le civisme prend de nouveaux aspects, il n'a pas disparu, il opère autrement. Il est moins marqué par des repères idéologiques, il est plus ponctuel, mais reste tout aussi fort. Il résulte largement de la pratique du "zapping" que les jeunes générations pratiquent abondamment et souvent avec dextérité. Certains d'entre nous ne comprennent pas ce "zapping" politique, cette "volatilité". Je crois qu'il nous faut intégrer cette évolution sociale dans toutes ses dimensions. Nous le constatons en termes de mode dans l'économie. La télévision est un des facteurs majeurs de l'éducation d'aujourd'hui, elle crée, en continu, de nouveaux comportements sociaux et les citoyens de demain sont ceux qui auront été élevés avec la disponibilité des centaines de chaînes du câble et du satellite, Internet et tout ce qui a trait à la révolution numérique : l'accès à la connaissance du monde est bouleversé et se fait désormais par l'image.

Nous sommes loin du temps de l'ORTF.

L'engagement social n'a pas disparu, il a évolué. Il reste le fondement de l'action humaine. Il nous faut simplement être attentif aux formes qu'il prend et le regarder avec l'éclairage donné par le siècle naissant. Aujourd'hui il y a plus de ressources "civiques" mobilisables pour la vie concrète que d'engagement pour la vie "politique".

Cela fait naître un besoin d'espaces sociaux nouveaux, de respiration démocratique, un besoin de discussion, d'écoute... C'est cette révolution culturelle-là qu'il faut faire, celle qui doit nous faire tendre vers une exigeante éthique de la discussion, faite d'écoute, de respect des autres et surtout

d'apprentissage du débat. **L'expression d'une opinion c'est d'abord l'expression de la capacité à débattre et à écouter.** Les opinions, les jugements sont souvent formulés de manière péremptoire sur la base de convictions fortes exprimées sans nuances, mais aussi à partir d'éléments d'information souvent modestes : connaissances superficielles d'un sujet, informations formatées culturellement, fixations idéologiques... La plus-value citoyenne la moins contestable réside dans l'élargissement du débat et dans l'ouverture aux opinions des autres qui permet un enrichissement et une sorte de "catharsis" bienfaisante.

Cette demande citoyenne conduit à la recherche d'une nouvelle culture de la décision publique : **la manière de la prendre est aussi importante que la décision elle-même.** Il faut insister sur ce concept qui ne doit pas déboucher sur une paralysie de l'action publique (on discute à perte de vue sans jamais décider) mais au contraire sur un débat permettant **la construction de projets partagés et leur bonne réalisation.**

Cette demande démocratique nouvelle se heurte malheureusement à un dispositif antérieur existant et c'est l'objet de ma seconde observation.

2- Il faut anticiper l'évolution des territoires

Il y a des disparités territoriales résultant des déséquilibres économiques, de l'environnement, de la géographie, c'est le rôle de la République de rétablir une certaine équité et surtout les conditions de l'harmonie nationale. Notre système institutionnel, qui conduit parfois nos dirigeants à vouloir donner des leçons de démocratie au monde entier, génère lui-même, du fait de l'évolution générale actuelle, des déséquilibres importants. Notre approche de société civile nous conduit à prendre conscience d'autres disparités territoriales :

- Le territoire de vie
- Le territoire de la démocratie
- Le territoire de la décision

Le territoire de vie

C'est celui que dessinent les habitants et il est parfois différent du territoire administratif et même du territoire de projet. L'exemple nantais est intéressant de ce point de vue : En parallèle au territoire de projet de la Métropole Nantes-St Nazaire dont la pertinence économique et politique apparaissait rationnelle, il est apparu un autre espace dessiné par les habitants et qui est celui de l'aire urbaine. Le premier a un axe Est-Ouest et le second un axe... Nord-Sud. Territoire des décideurs face à territoire des habitants, exercice dialectique difficile...

Le territoire de la démocratie

Il résulte d'un système historique révolutionnaire et napoléonien. Commune-Département-Etat, c'est dans ce cadre institutionnel que le citoyen exerce ses prérogatives comme il le faisait... il y a un bon siècle. Comment un jeune citoyen de 18 ans, qui est amené à faire sa première expérience électorale dans une élection cantonale en milieu urbain, peut-il comprendre et apprécier la démocratie ?

Le territoire de la décision

À côté de la trilogie Commune-Département-Etat est apparu un autre triptyque qui est celui de la décision : Intercommunalité-Région-Europe. La Région a une certaine vie démocratique, mais l'intercommunalité et l'Europe en sont encore aux balbutiements

Dans ce contexte, les discours sont biaisés et notamment celui relatif à la "crise du politique". Compte tenu du décalage entre les territoires de la décision et ceux du vécu de la démocratie, le phénomène abstentionniste n'est pas si surprenant et il est encore moins étonnant qu'il profite aux extrêmes, par réaction.

Le discours sur la crise de la représentation démocratique est évoqué en permanence, notamment par les médias. Il n'est pas pertinent et peut devenir nocif, puisqu'il ne traduit pas forcément une désaffection vis-à-vis du "politique" mais tout simplement l'émergence d'une exigence démocratique nouvelle.

3- Il faut faire de nos Conseils des outils de prospective

Nous vivons des changements sociaux de grande ampleur. Mal compris et peu maîtrisés, ils brouillent l'action des institutions et des territoires dans lesquels les réseaux d'acteurs remplacent les systèmes hiérarchiques. Nous devons faire face à la fois à l'incertitude et à la complexité...

Pour définir les territoires pertinents il y a intérêt à émanciper la prospective des seuls cercles d'initiés que sont les élus, les hauts fonctionnaires, les experts de tous ordres. Les bureaux d'études spécialisés ont "normalisé" la prospective en en faisant un outil technique avec des recettes applicables quel que soit le territoire.

Nous avons besoin d'anticiper et les citoyens pratiquent cet exercice en permanence dans leurs activités. Cette capacité d'anticipation doit être valorisée pour fonder une démarche prospective basée sur la multiplication des croisements et des dialogues pour lutter contre les systèmes figés. La société a besoin d'échanges permanents pour adapter ses repères et réexaminer ses choix. **Il y a une nouvelle définition de "l'expertise" à inventer, pour qu'elle ne soit plus le produit de la seule réflexion des spécialistes, mais l'élaboration permanente et évolutive résultant des informations et des données produites par les acteurs de la vie sociale. C'est en quelque sorte une nouvelle forme d "ingénierie démocratique" à développer.**

4- Il faut conforter la qualité de notre travail

Nous ne pourrions pérenniser notre action à partir de nos Conseils qu'en veillant à la qualité de notre réflexion et de nos propositions. Notre position de citoyen nous donne des droits, celui de l'expression libre, mais elle s'assortit d'un devoir, celui d'être sérieux, attentif et soucieux d'apporter une réelle et utile contribution.

Pour être écoutés, reconnus et surtout estimés, il faut éviter les écueils, qu'ils soient ceux de la tentation institutionnelle ou ceux d'une certaine "idéologie citoyenne". La qualité et l'utilité de nos productions, orales ou écrites, est la seule et réelle garantie de notre pérennisation.

La capacité d'analyse à fonder, nous conduit à être des structures d'écoute, de veille et d'anticipation. C'est notre force naturelle. Pour la maintenir il faut que nous soyons capables de nous remettre en cause, de rester lucides et modestes.

C'est la raison pour laquelle le débat sur nos méthodes de travail et leur évaluation doit être permanent et encouragé. Les Conseils ont cette grande chance, par rapport aux assemblées de décision, que nous donne la réflexion à distance, l'analyse du vécu et le recul vis-à-vis de l'Institution politique et ses contraintes électorales.

Sachons valoriser cet atout pour veiller à ce que nos travaux soient approfondis et prouver ainsi que l'expression de la société civile peut être le gage d'un haut niveau de réflexion.

Au-delà de l'environnement de nos Conseils, c'est ce message fort, qu'avec vous, je souhaite faire parvenir à l'ensemble des Responsables politiques à tous niveaux.

Intervention de Michel ISSINDOU

Vice Président de la Métro délégué à l'intercommunalité, au projet d'agglomération et aux relations avec les communes

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à Grenoble et son agglomération au nom de tous les élus de la Métro et plus particulièrement de son Président Didier Migaud qui me charge de l'excuser auprès de vous de son absence ce matin, il sera là ce soir et demain matin avec nous. Il avait programmé sa présence dès l'ouverture mais un jeudi matin ce n'est jamais chose facile pour lui. Il tenait à être là, tant il croit aux conseils de développement et à leur action auprès des élus de vos agglomérations et il vous le dira lui-même demain. Malheureusement l'ordre du jour de la commission des finances de l'Assemblée Nationale l'a contraint à rester ce matin à Paris.

J'ai beaucoup de plaisir à introduire vos débats de ces 4ème rencontres, notamment parce que , à la Métro, je suis en charge de l'intercommunalité et du projet d'agglomération et qu'à ce titre je travaille régulièrement avec le conseil de développement de l'agglomération grenobloise, présidé par Gérard Dulac.

Créé par délibération du 22 septembre 2000, il a pris corps en novembre 2001 après une période de travail avec les habitants dans le cadre d'une procédure originale dite du groupe des 300 habitants composé par tirage aléatoire statistiquement représentatif au 1/1000ème de l'ensemble de la population de plus de 15 ans à qui on a demandé de participer à un travail de créativité pour produire des visions d'habitants de l'agglomération idéale en 2020. De ce groupe et parmi les volontaires ont été tirés au sort 4 hommes et 4 femmes pour participer aux travaux du conseil de développement (collège habitant). Je crois que cela est unique en France, Grenoble comme chacun sait est terre d'innovation et d'expérimentation !

Après un travail sérieux d'organisation interne (règlement intérieur fixant les modalités et règles de travail entre eux) et une audition des Vice-Président de la Métro pour appréhender en direct les compétences de la Métro et de la politique mise en œuvre, le Conseil de développement a fait un travail considérable autour du projet de l'agglo, tant sur le fond que sur la forme et dans la qualité de travail itératif avec la Métro. Il a pris dans cette période toute sa place dans le nouveau contexte territorial de l'intercommunalité au même titre que les communes : des rencontres, des propositions, des plates-formes, un débat collectif dans le cadre d'une consultation au cours d'une réunion publique le 28 octobre 2002 suivi de la mise en forme d'un avant projet d'agglomération. Cet avant projet s'est ensuite confronté aux avis des communes et du Conseil de développement, tous informés et rencontrés sur place par l'équipe de la Métro et les élus en charge de ce dossier pour aboutir à la formulation du projet.

Nous ne souhaitons pas que ce document, fil rouge de notre action à court et moyen terme, reste inerte. Il doit s'enrichir de la vie quotidienne et nous souhaitons le faire partager avec les territoires voisins de notre agglomération. Il est la base de la contractualisation avec l'Etat, La Région et le Département et du plan d'actions que nous souhaitons mettre en œuvre.

Cette construction du projet d'agglomération a représenté un travail très soutenu pour la collectivité. Il convient maintenant d'en assurer son application. Nous voudrions que ce projet reste vivant et qu'il y ait en permanence une interrogation « du projet à l'action, de l'action au projet ». Le Conseil de développement, qui lui n'aura pas la charge de l'action, pourra mieux que nous remettre en chantier ce travail, et nous rappeler nos engagements. Nous comptons sur lui pour mettre en place une véritable démarche évaluative.

Pour cela, il est nécessaire d'établir des liens réguliers entre la collectivité et les conseils de développement. A Grenoble et une fois de plus je crois que nous sommes les premiers et pour le moment les seuls à avoir créé la conférence de développement (bureau de la Métro et délégation du Conseil de développement). Elle doit faire le lien entre les membres du conseil de développement et les élus de la Métro, lieu d'évaluation et de propositions nouvelles mais aussi passage obligé avant la prise de décision dans les dossiers majeurs de l'intercommunalité.

Pour que cela fonctionne il faut veiller à mener la réflexion dans le cadre qui est le sien. L'ambition d'un C2D est d'aboutir à qualifier sa réflexion afin que sa pertinence s'impose dans la prise de décision du conseil communautaire, force de réflexion et non pas force d'action à la place de l'élu, il a le moyen d'avoir une réflexion « à froid », sereine et dépolitisée qui ajoute du sens au débat démocratique et de véritables avancées pour l'action publique.

On se cherche aujourd'hui sur la participation citoyenne spontanée, on en découvre bien souvent les limites, soit par manque d'intérêt des sujets abordés soit par excès de passion sur des sujets brûlants. Le C2D c'est différent, il est constitué de personnes volontaires ou intéressées au débat public, représentant des associations ou des fédérations professionnelles organisées.

Je me fais l'écho des élus sur la satisfaction que nous trouvons auprès de cette présence à nos côtés d'une assemblée responsable qui est pour nous une vraie source d'intelligence collective.

Elle participe ainsi à l'invention d'une autre culture, celle du dialogue, celle qui propose d'assumer la diversité et produire la solidarité aux côtés des politiques qui ont en plus la mission de décider et de gérer.

La « conférence citoyenne » rend visible et discutable ce qui est parfois caché et soustrait au débat public. Sa présence active, en épongeant ainsi les incertitudes qu'elle place au cœur du débat, enrichit la démocratie représentative traditionnelle.

Cette réflexion formalisée et suivie que vous apportez doit être non seulement explicative des politiques proposées par les élus mais aussi interrogative pour eux. Nous vous voulons aussi impertinents que solidaires, pour que de nos travaux respectifs résulte une politique plus efficace pour les habitants de nos agglomérations.

Il est bien sûr trop tôt pour tirer des bilans, même s'il me semble que nous sommes sur la bonne voie.

Je crois que notre collaboration sera pérenne et fructueuse à une double condition :

- que, nous, élus bénéficions d'une production de qualité de la part de Conseil de développement,
- qu'en retour le Conseil de développement ait le sentiment, ou mieux la conviction, que ses avis soient pris en compte dans la décision.

Si nous parvenons à ce degré de confiance réciproque, c'est la démocratie participative qui gagnera et redonnera dans le même temps à la démocratie représentative toute sa légitimité.

Le législateur dans sa grande sagesse a laissé le soin à chaque collectivité d'inventer son conseil de développement selon son histoire. Il apparaît toutefois qu'un socle commun se dégage pour permettre une plus grande efficacité de votre action, ce sera le thème de ces rencontres et notamment de la table ronde qui va se dérouler maintenant. C'est également l'objet du manifeste qui est travaillé entre vous durant ces deux jours et que vous allez remettre à Marc Censi demain en présence de Didier Migaud. Il est important de ne pas perdre pied dans le dispositif institutionnel, les lois Voynet et Chevènement avaient mis l'intercommunalité au cœur des collectivités, la loi de décentralisation mise en œuvre par le gouvernement aujourd'hui réduit à nouveau l'intercommunalité à un simple niveau d'aimable collaboration intercommunale. Mais je pense que la force territoriale est plus importante que la volonté nationale, et que l'intercommunalité continuera son chemin pour s'imposer inéluctablement le jour venu. Votre présence active y contribuera sans doute.

10h30 Débat introductif : Sens et utilité des Conseils de développement

Autant de Conseils de développement, autant de thèmes, de pratiques... Comment fonctionnent les Conseils de développement ? A quoi servent-ils ? Qu'apportent-ils dans la construction du projet d'agglomération ? Zoom sur des expériences étrangères.

Jean-Joseph REGENT, Président du Conseil de développement de Nantes,
Gérald DULAC, Président du Conseil de développement de l'agglomération grenobloise,
Jacques DUSSART, Président du Conseil de développement durable de Dunkerque,
Alain GODARD, Président du Conseil de développement du Grand Lyon,
Michel LUCIUS Président du Conseil de développement du Grand Nancy,
Philippe MARGUERIT, Président du Conseil de développement de Saint Quentin en Yvelines,
Patrick PEUGEOT, Président du Conseil de développement de Lille Métropole,
Michel ISSINDOU, Vice-Président de la Métro délégué à l'intercommunalité,
Carmen BELLONI, Chargée de cours de sociologie urbaine et rurale, Faculté d'architecture de Turin,
Gakuto TAKAMURA, Professeur à la Faculté de droit de Tokyo Metropolitan University.

11h30 Visites de l'agglomération

Pôle sud, Info tram 3, filière bois et agriculture, Alstom, Arc Nucléart, Caterpillar, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle, Ecobiz, France Telecom R&D, ST Microelectronics, Synchrotron, centre historique de Grenoble, parcours olympique.

14h30 3 ateliers simultanés : Élargir le débat pour construire un avenir intercommunal partagé

Dans quels contextes s'inscrivent les réflexions des Conseils de développement, leurs missions et leurs capacités à faire avancer des idées, leurs espaces d'expressions et d'actions déterminent l'implication et la motivation de leurs membres.

• La place de chaque personne dans une société plus solidaire

Face aux attentes, aux besoins des femmes et des hommes, comment les Conseils de développement traitent-ils les questions de société ? Quelles initiatives peuvent être introduites ? Quelles sont les bonnes pratiques, sont-elles transposables ?

Animation : Pascal MERCIER, Vice-Président du Conseil de développement de l'agglomération grenobloise

Rapporteur : Simon CAEN, Grand Projet de Ville d'agglomération Grenoble et Saint Martin d'Hères

Interventions

Francis CALCOEN, Conseil de développement de la Métropole lilloise : argumentaire en faveur de la prise de compétence habitat par Lille Métropole,

Monique VUAILLAT, Conseil de développement de l'agglomération grenobloise : élaboration et suites de la journée de débats publics « Le logement dans tous ses états : quelles alternatives pour l'agglomération ? »,

Marinette GOUREAUX, Conseil de développement de Nantes : l'anticipation sociale, réflexion sur l'allongement de la durée de la vie,

Carmen BELLONI, Faculté d'architecture de Turin : le Bureau des Temps de Turin,

Michel MACE, Conseil de développement de Rennes : travail sur le bureau des temps.

Contribution au débat

Jean DROGOU, Conseil de développement de Nantes : le sport dans les projets de développement des territoires.

• Le territoire et l'économie

Quelle valeur ajoutée présente l'approche territoriale en matière de développement économique ? Quelles marges de manœuvre les Conseils de développement ont-ils sur les territoires pour influencer les évolutions, peser sur les décisions stratégiques ? Quel travail autour des projets d'agglomération ? Quelles relations avec les élus et les techniciens ?

Animation : Jean VANOYE, Vice-Président du Conseil de développement de l'agglomération grenobloise

Rapporteurs : Christian DUPRE, Mission prospective et stratégie urbaine de Grenoble-Alpes Métropole

Jean-Loup MOLIN, Direction de la prospective et stratégie d'agglomération (D.P.S.A.) du Grand Lyon

Interventions

Jean RENARD, Conseil de développement de Nantes : approche territoriale et aménagement,

Alain GUINET, Président du Conseil de développement du Pays Voironnais : le développement économique au sein de la démarche Projet de Territoire du Pays Voironnais,

Philippe MARGUERIT, Président du Conseil de développement de Saint-Quentin en Yvelines : l'économie et le développement de l'économie sociale et solidaire,

Thierry LEPERS, Conseil de développement de la Métropole lilloise : vers une vision commune pour une métropole attractive.

Contributions au débat

Jean-Claude DENIS, Président du Conseil de développement d'Angers : approche territoriale et développement économique,

Philippe LAUNAY, Conseil de développement de Nantes : approche territoriale et insertion européenne,

Jacques LOMBARD, Conseil de développement de Nantes : la recomposition des territoires,

Véronique PEYRACHE-GADEAU, Conseil de développement du Pays du Grésivaudan, le Collectif Citoyen,

Joël GRIMAUD, Racine : possibilités offertes par des cofinancements pour des mesures d'initiatives locales pour l'emploi.

• Du cercle d'initiés à la participation ouverte

Les Conseils de développement : des lieux d'information, de débats et de construction. Comment faire savoir, intéresser dans la durée ? Les équipes de permanents, les plus anciens, les nouveaux et les futurs Conseils de développement confronteront leurs expériences. Transversalité des travaux de Conseils de développement voisins, articulation avec les conseils de quartier.

Animation : Marie-Christine SIMIAND, membre du Conseil de développement de l'agglomération grenobloise

Rapporteur : Jacques HENRY, Mission prospective et stratégie urbaine de Grenoble-Alpes Métropole

Interventions

Gilbert COSNIL, association Moderniser sans exclure sud : Paroles d'un pays,

Frédéric MINIER, association GEANTS : Les Conseils de développement des pays et des agglomérations en Région Nord-Pas de Calais,

Patrice REFFO, Conseil de développement de Saint Quentin en Yvelines : les particularités inhérentes à une ville nouvelle,

Damien FESSLER, Conseil de développement du Sud Isère : les particularités d'un territoire,
Nicole DELEBARRE, Conseil de développement de la Métropole lilloise : l'auto-évaluation, une opportunité d'évolution,
Gakuto TAKAMURA.

Contributions au débat

Delphine LALU, Conseil de développement de la Métropole lilloise : démarche avec les jeunes,
Nadia MABILLE, Anny BEDOUCHE, D.P.S.A du Grand Lyon : mise en œuvre de l'agenda 21, projet transversal qui montre le rôle du Conseil de développement et les fonctions qu'il est amené à assumer,
Simone-Sarah CHABERT, Conseil de développement du Pays du Grésivaudan, écrivains en Grésivaudan.

18h00 Conférence : 4 défis pour des technologies au service de la société

Si l'usage des nouvelles technologies est accessible au plus grand nombre, la compréhension de leurs potentialités et enjeux devient de plus en plus difficile. Les Conseils de développement peuvent participer à la compréhension de ces enjeux et expliquer, diffuser, aider et fournir des perspectives sur les usages des nouvelles technologies et leurs conséquences sur la société.

- Michel DESTOT, Député-Maire de Grenoble, Président du GART : les déplacements,
- Maurice COLOMB, Professeur à l'Université J. Fourier de Grenoble : l'éthique des sciences et techniques,
- Jean-Louis PAUTRAT, Conseiller Scientifique du Pôle Minatoc : les nanotechnologies,
- Michel SUSCILLON, ancien Directeur du CEA de Grenoble : l'énergie pour nos enfants.

vendredi 16 janvier

9h00 Restitution des ateliers

Quels changements ont apporté les Conseils de développement après deux ans de fonctionnement ? Des pistes de travail et orientations communes devraient être dégagées. Elles permettront d'étoffer les travaux à venir des Conseils de développement et d'initier des suites au Manifeste par des propositions nationales qui pourront être relayées par la Coordination nationale.

Atelier « la place de chaque personne dans une société plus solidaire »

Rapporteur : Simon CAEN, Grand Projet de Ville d'agglomération Grenoble et Saint Martin d'Hères

INTRODUCTION

Les interventions dans le cadre des ateliers ont balayé des champs disparates :

- deux interventions ont porté sur l'habitat et l'organisation urbaine du territoire (conseils de développement des agglomérations lilloise et grenobloise)
- deux autres sur les politiques temporelles (faculté d'architecture de Turin et conseil de développement de l'agglomération rennais)
- une intervention a porté sur la prise en compte de l'allongement de la vie en termes de politiques publiques (conseil de développement de l'agglomération nantaise)
- l'atelier s'est clos enfin par un éclairage sur le sport comme vecteur de développement des territoires et d'amélioration de la qualité de vie.

Il est impossible d'en faire une synthèse exhaustive, mais des points forts émergent de manière transversale. Je vais donc essayer de balayer à la fois :

- les sujets de fond abordés, les questions de solidarité posées et traitées
- les expériences mises en œuvre ou préconisées par les C2D
- enfin, la manière dont les C2D se sont saisies de ces questions : présente-t-elle une spécificité par rapport aux élus et aux techniciens ?

Ce dernier point n'a pu être abordé en tant que tel dans le débat, faute de temps ; mais des éléments intéressants ont été formulés au fil de l'après-midi, que je restituerai dans mon exposé.

I) UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET DECLOISONNEE DES ENJEUX :

Caractéristique commune aux démarches initiées par les conseils de développement :

- refus de segmenter la vision des enjeux et volonté de transcender les frontières sectorielle et thématiques qui calibrent souvent les politiques publiques.
- prise en compte de l'urbain et de la solidarité, comme deux dimensions étroitement liées : appréhender l'organisation des territoires dans l'espace, mais aussi (et indissolublement) dans le temps.
- **La clef d'entrée des temps sociaux**

Intervention de Carmen Belloni sur l'historique et la problématique générale

Invention des politiques temporelles en Italie en 1990 : la loi de décentralisation place le maire en position d'organiser le temps de la ville.

D'où création d'un Bureau du temps, en charge d'écouter les citoyens, de forger une vision fine des besoins et de proposer des politiques publiques d'amélioration de la vie quotidienne.

Pour cela, des enquêtes sont menées avec l'université (étude des séquences et du rythme de vie des enfants sur 24 H).

Cette politique résolument transversale se décompose en deux familles :

- accessibilité aux services publics (personnes âgées, enfants etc).
- articulation entre temps et espace urbains, problématique des déplacements et de l'étalement urbain.

=> Même approche pour le CODESPAR à Rennes (réflexion initiée dans le cadre du pays rennais, puis création d'une commission d'agglomération ad hoc en 2002) :

Les thèmes de travail abordés illustrent bien cette transversalité :

- Temps des hommes et temps des femmes
- Accueil et garde d'enfants
- Offre culturelle et temps
- Organisation des services publics de proximité au public
- Mobilité et transports (promotion d'une vision spatio-temporelle et non purement spatialisée).

Objectif « pédagogique » poursuivi à l'égard des décideurs :

- tenir compte d'évolutions lourdes (allongement de la vie, travail des femmes, fragmentation du salariat en une « myriade de statuts » (1), recours accru au temps partiel, diversification des rythmes de travail...).
- mettre en évidence des modes de décision et des politiques encore trop structurés sur des bases sectorielles.

=> Idem en Italie, où la concomitance en 2000 entre le regain d'intérêt pour les politiques temporelles et le nouveau plan d'urbanisme de Turin est significative : ce plan entérine le changement de vocation de la ville, d'une métropole industrielle « fordiste » (production et salariat de masse, synchronisation des rythmes de travail, modèle familial tourné vers la mono-activité) vers une ville plus axée sur le tourisme, la culture et la qualité de vie (rythmes de travail et de vie plus éclatés).

• **Autre exemple de cette approche transversale : la réflexion du Conseil de développement de l'agglomération lilloise en matière d'habitat** (intervention de F. Calcoen)

Enjeux en matière d'habitat mis en évidence par le schéma directeur et le projet d'agglomération (87 communes et plus d'un million d'habitants, région très urbanisée et dense, importance des déplacements pendulaires, tensions sur le foncier..).

D'où auto-saisine du Conseil de développement:

- refus de séparer l'urbain de la solidarité

¹ Selon l'expression de l'économiste Robert Boyer.

- prise en compte globale (des différents parcs de logements, du lien entre l'habitat et son environnement, des déplacements domicile / travail)
- proposition d'une « Conférence communautaire de l'Habiter » : le terme renvoie à aussi à une prise en compte des usages et des aspects de gestion au quotidien.

Le débat qui s'en est ensuivi, avec un représentant notamment du C2D d'Aubagne, a clairement montré la nécessité d'appréhender dans leur inter-relation :

- l'organisation urbaine et la maîtrise de l'étalement
- la dimension des temps sociaux

- **Dernière illustration enfin : mettre en relation et à contribution des acteurs très différents**

Exemple du CODESPAR à Rennes : la commission du Conseil de développement a travaillé avec des acteurs extérieurs (salariés concernés par des projets de réaménagement de leurs horaires de travail, porteurs de projet etc). Elle a mis en relation l'université avec la société gestionnaire du métro Val, pour résoudre le problème des pics de fréquentation quotidiens par les étudiants.

=> Idem à Lille ou à Grenoble : audition d'acteurs extérieurs au Conseil de développement dans le cadre des réflexions sur l'habitat.

- Réflexion intéressante de Monique Vuailat à propos de l'expérience grenobloise : outre le produit final de ces réflexions, le processus peut s'avérer en lui-même intéressant et porteur de valeur ajoutée (expertise nouvelle des membres du Conseil de développement, tissage de liens avec des réseaux nouveaux comme les associations existantes autour du logement).

II) UNE FONCTION DE VEILLE, D'EXPERIMENTATION ET D'ALERTE SOCIALE

Remarque liminaire de Marinette Goureaux (commission Solidarités du Conseil de développement de l'agglomération nantaise) : sur les questions de solidarité, le mode de saisine des Conseil de développement est presque toujours l'autosaisine.

- **Pour contribuer à inscrire un enjeu sur l' « agenda » des politiques locales**

- **Nantes** : pour une nouvelle prise en compte de l'allongement de la vie dans les politiques publiques (anticiper et « positiver ») => Objectifs de la démarche du Conseil de développement:

- Sortir du mythe de la catégorie unique des « vieux », mise en évidence d'une classe d'âge caractérisée par le « plein exercice de la retraite »

- modifier les termes dans lesquels est couramment posé le « problème » de l'allongement de la vie (terme préféré à celui de vieillissement, comme l'illustre cette expression de M. Goureaux : « de plus en plus de personnes âgées et de moins en moins de vieux »).

- Sortir de la vision largement répandue de l'allongement de la vie comme un « problème » pour le poser aussi en termes de potentiel (bénévolat, tutorat scolaire et professionnel, nouveaux marchés etc).

- mettre en évidence un approche parfois normative des professionnels, qui traduisent en termes de médicalisation l'angoisse née du rétrécissement de la vie sociale et de la perte d'un sentiment d'utilité..

- **Grenoble** : le choix de mettre la focale sur l'enjeu du logement des jeunes

- Raisons de ce « zoom » :

- difficultés d'accès au logement pour les jeunes, sur un marché aussi tendu que l'agglomération grenobloise
- absence des jeunes au sein du C2D et des cadres collectifs de concertation

- Moyens de ce « zoom » :

- une enquête quantitative auprès des 16 / 30 ans
- une enquête plus qualitative ciblée vers les jeunes en précarité

- Afin de pérenniser l'effet de cette démarche ponctuelle : mise en place du « réflexe logement », un groupe de travail permanent et mixte (associations, bailleurs, habitants, chercheurs etc) ayant une fonction d'évaluation, de pédagogie mais aussi d'alerte et de propositions.

- **Pour favoriser la diffusion de l'innovation sociale**

Objectifs communs à plusieurs C2D dans leurs démarches : repérer et faire connaître des actions innovantes et identifier les transferts de méthode

- A **Nantes** (J. Drogou) : l'avis rendu sur le contrat d'agglomération comportait plusieurs propositions inspirées de l'Europe du nord (sites multi-sports pour les familles, proximité des lieux de sport et des lieux de vie, avantages sociaux donnés par les employeurs sous forme de « bons à pratique sportive » etc).
- A **Rennes** : le CODESPAR communique sur des expériences concrètes (crèches à horaires élargis, guichets uniques de services, spectacles donnés en horaires atypiques etc).

III) L'ENJEU DES DEBOUCHES ET DE L'APPROPRIATION DU TRAVAIL DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

- **Un constat ambivalent**

- une souplesse et une latitude particulières (les C2D ne sont pas assujettis à des échéances électorales ni à des limites administratives, ils peuvent mobiliser des réseaux d'acteurs très différents..)

MAIS

- le risque d'une absence de concrétisation des démarches entreprises ; Rennes constitue un contre-exemple intéressant, puisque les horaires de l'université ont finalement été aménagés pour limiter les pics de fréquentation du métro.

D'où

- **Un travail de diffusion et de communication envers la société locale**

- A **Nantes**, les avis du C2D sur le sport sont diffusés dans la presse locale et transmis aux décideurs.
- A **Turin** comme à **Rennes**, les démarches entreprises ont directement impliqués les « producteurs de temps » (employeurs, services publics etc) en termes de travail en amont et de communication / sensibilisation en aval.
- A **Grenoble**, une journée publique a été organisée sur le thème du logement.

- **Un rôle de préconisation et d'aide à la décision politique**

Exemple de Nantes, où la commission Solidarités a formulé les préconisations suivantes pour assurer notamment le développement du maintien à domicile :

- prise en compte des besoins des personnes âgées dans les opérations de réhabilitation du logement social (extension à l'agglomération du « plan local habitat services » initié dans la ville-centre) .
- soutien de la Communauté d'agglomération pour développer et financer les formations du personnel
- exploitation des gisements d'emplois liés au maintien et aux services à domicile.
- Développement à l'échelle de l'agglomération des CLIC (comités locaux d'information et de coordination), regroupant sur un même lieu l'ensemble des moyens gérontologiques.
- Organisation d'une conférence locale pour l'initiative des plus de 60 ans.
Ces propositions ont été émises dans le but explicite de donner une visibilité et une cohérence à une position d'agglomération sur ce sujet, afin de peser davantage sur les priorités du Schéma gérontologique départemental.
 - ⇒ Exemple de Grenoble, où la démarche de réflexion sur l'habitat a débouché sur des recommandations assez classiques (maîtrise du foncier, répartition plus équilibrée du logement social, diversification de l'offre, compétence d'agglomération en matière d'habitat etc).
Mais comme l'a dit Monique Vuailat, ce type de processus et la communication entreprise sur ses résultats contribue au « rapport de forces » autour de ces enjeux.
 - ⇒ A Lille enfin, le C2D a plus ou moins joué le rôle d'un « canal de dérivation » pour contribuer in fine à la maturation et à l'avancée d'une réflexion politique .

Ainsi, d'après Francis Calcoen :

- le C2D s'est saisi du sujet de l'habitat et s'est attaché à développer un argumentaire en faveur d'une prise de compétence communautaire....après deux tentatives infructueuses de la Communauté urbaine pour prendre cette compétence !
- En décembre 2003, une avancée s'est produite sur le foncier, tandis que Lille Métropole prenait la compétence PLH (en préfiguration d'une pleine compétence Habitat) .

CONCLUSION

- l'appropriation politique du travail des Conseils de développement est incertaine et doit faire l'objet d'une réflexion plus poussée
- suite à l'intervention de Jean Drogou, le sport a été évoqué et proposé comme sujet d'échange pour une prochaine rencontre.

Atelier « Le territoire et l'économie »

Rapporteurs : **Christian DUPRE**, Mission prospective et stratégie urbaine de Grenoble-Alpes Métropole et **Jean-Loup MOLIN**, Direction de la prospective et stratégie d'agglomération (D.P.S.A.) du Grand Lyon

Proposition de reformulation : « Les conseils de développement et l'économie, une nouvelle culture de l'économie, pourquoi ? »

Essentiellement par les spécificités des conseils de développement et leur capacité à les valoriser :

- le regard croisé citoyens et acteurs, à travers eux la capacité à produire celui du territoire vécu.
- le regard territorial, qui ne dissocie pas économie, culture, social et environnement.
- la focale large du territoire (vécu) des acteurs, qui s'attache autant aux poches de pauvreté et aux territoires flous de la périurbanisation, qu'à la métropole positionnée dans le jeu des concurrences européennes et mondiales. Par la dynamique des conseils de développement qui se rencontrent, cette focale rapproche les territoires voisins.

Ainsi les conseils de développement agissent comme des moteurs pour pousser les territoires de la décision (les territoires prescrits) à se rapprocher des territoires vécus.

De l'agglomération au(x) pays, ils veillent à ne pas s'enfermer en isolant l'urbain, à penser ensemble l'urbain et le rural, et le littoral (Nantes), ici la montagne, ils apportent ainsi une vision citoyenne des territoires en interaction.

Ils poussent à ne pas se tromper d'échelle dans l'approche des concurrences : si l'économique tend « à faire éclater les limites » localement, les conseils de développement voisins se rencontrent, parlent articulations et complémentarités.

Les conseils de développement ont ainsi une double posture :

- Ils donnent du sens au développement et par la même à l'économique, sans se cacher ce qui fait mal, le regard est loin d'être seulement « pacificateur »...
- Ils deviennent de plus en plus consciemment et volontairement acteurs du développement économique, notamment en innovant dans leurs modalités de travail.

C'est l'intérêt de la démarche lilloise, qui permet « d'élargir les horizons de chacun sans nier les identités », car elles permettent et de se comparer et à chacun d'inscrire ses propres projets dans la vision collective.

Différemment des experts, différemment aussi des élus et des services en collectivité (gestion du quotidien, échéances électorales), ils passent du réel au prospectif, du local au mondial, avec un souci d'illustration des marges de manœuvre par des scénarios qui permettent le débat avec un large public :

Lille nouvel art de vivre, Lille la marchande, Lille métropole internationale.

Ainsi, sans confusion de rôles, au regard des élus et des experts, les conseils de développement « font entrer la méthodologie » dans leurs travaux pour explorer les possibles, et pour mobiliser les acteurs du territoire :

C'est l'intérêt de la démarche angevine, autour des « filières d'excellence » :

Conseil de développement qui, identifiant et mobilisant les compétences locales et externes, auditionnant des experts et, ayant posé un diagnostic (filiale végétale), passe aux préconisations, en premier vis-à-vis des acteurs économiques locaux : Système Productif Local (SPL) et pas seulement vis-à-vis des élus en terme de politiques publiques.

Il donne une large publicité à ce qui habituellement reste confidentiel, au point que la DATAR a repris ses propositions lors du dernier CIADT, apportant une reconnaissance officielle au pôle végétal d'Angers.

Cette nouvelle culture quitte l'économie « pour » le territoire, et crée l'intelligence collective qui rend possible l'économie « par » le territoire.

Elle amène les acteurs à « jouer territoire » et le territoire à innover, générer des solutions notamment pour maintenir la (les) solidarité(s).

C'est l'exemple de Saint Quentin en Yvelines, où l'emploi est globalement excédentaire, mais avec la poche de pauvreté de Trappes : Le Conseil de Développement identifie des solutions de sortie d'exclusion par l'économie solidaire (entreprises artisanales et d'insertion générées localement) pour satisfaire des activités de maintenance jusqu'à présent développées par les entreprises extérieures.

Logiques particulières de la société civile, renouvelant l'approche territoriales, garantes du transversal et en recherche de solutions durables. Ouverture et dialogue ont été démontrés par les nombreux exemples, qu'il n'est pas possible de tous citer.

- Gisement fantastique des synergies pour le développement et capacité à discerner les potentialités internes, à éviter les pertes de savoir-faire...
- Volonté de mettre l'économie au service de l'homme et, capitalisant les échanges, capacité à construire de l'intelligence collective pour « mieux jouer territoire »
- Approches de l'excellence, de l'attractivité au mondial, et volonté de substituer les complémentarités entre territoires voisins aux fausses concurrences de proximité.
- Capacité à mettre en large débat, des questions qui sinon restent confidentielles, à mobiliser directement acteurs, partenariats et moyens pour des solutions innovantes,
- En témoigne l'intérêt soutenu du partage d'expériences dans l'atelier, auquel ajouter l'interpellation (ETD/Racine), pour encore plus de décloisonnement territoires/acteurs, pour mobiliser davantage les moyens du FSE et répondre de façon partenariale aux appels à projet, notamment en matière d'emploi («100 projets pour l'emploi »).
- Toutes ces postures très présentes dans les débats des Conseils de Développement, devenus partenaires et acteurs du développement, apparaissent plus dynamiques que celles qui étaient présentées lors des précédentes rencontres : conseils de développement « saisis pour avis », conseils de développement contrepouvoirs.

Atelier « du cercle d'initié à la participation ouverte »

Rapporteur : **Jacques HENRY**, Mission prospective et stratégie urbaine de Grenoble-Alpes Métropole

1^{er} temps : ce n'est pas reposant d'être dans un conseil de développement quand on a le souci d'élargir le débat au delà du cercle d'initiés (élus, techniciens, habitués)

Gestion de tensions fortes :

- mettre en avant à la fois une expertise pour la crédibilité auprès des décideurs, et un regard différent des analyses habituelles celui de citoyens et d'usager du territoire
- gérer au sein des membres à la fois des institutionnels qui connaissent les codes et le jargon, et ceux qui ne sont pas habitués des arcanes (et notamment faire participer plus de jeunes, plus de femmes, plus de personnes d'origine étrangère...). Exemple moyenne d'âge au C2D de Lille : 52 ans pour 32 dans l'agglomération. Bonne nouvelle, c'est la même chose au Japon.
- Gérer la nécessité d'un travail des dossiers (d'où petit nombre stable) et celle d'un élargissement et d'un brassage des gens sur le territoire
- gérer la multiplication des niveaux de participation : commune, intercommunalité, et maintenant les conseils de quartier (loi sur la démocratie de proximité), et des procédures (A21, programmes européens...)
- pour les institutions et associations : jouer le jeu du dialogue, donc s'avancer hors des positions habituelles, et en même temps rendre compte et être proche des mandants

2^{ème} temps : les solutions sont dans l'innovation, l'hybridation et le décalage par rapport aux catégories et modes de faire traditionnels :

Ces tensions sont en même temps autant d'occasion d'élargir le cercle des participants à condition de les gérer :

- Choix des thèmes de travail : se démarquer des thèmes traditionnels et des découpages de l'action publique pour ne pas retomber sur les débats et expertises des initiés, et ainsi mettre tout le monde sur un pied d'égalité :
 - plus en amont (identité, développement durable),
 - plus en aval (depuis les usages)
- Organisation des Conseils de développement
 - donner à des non initiés des responsabilités au sein du C2D (rapporteurs, animateurs, vice président...). Valoriser ainsi les « volontaires ».
 - assurer un renouvellement régulier des membres et ouvrir les commissions et groupes de travail aux non membres
 - inciter au rapport entre représentants et mandants : ça permet d'élargir le débat
 - gestion des différentes échelles : travail de repérage et de connaissance des choses qui existent pour les valoriser, notion de C2D comme « caisse de résonance »
 - aller au devant des catégories qui s'impliquent moins : trouver les lieux, les thèmes, les moments et les modes de travail adéquats. Surtout ne pas les cantonner sur « leur » thèmes.

Exemple : commissions d'adultes qui réfléchissent sur les jeunes : pourquoi ne pas faire l'inverse ?

Dans tous les cas, il a été souligné que c'est un travail de fond qui paie dans la durée.

- Avoir des moyens et outils de communication pour se faire connaître, et/ou avoir accès aux moyens des collectivités (ex d'une intercommunalité qui ne parlait pas du C2D dans son journal)
- Rapport aux élus
 - avoir des temps de dialogue réguliers avec les élus pour garantir un « retour sur le temps investi » par les participants au Conseil. Pas de contestation du rôle décisionnel final des élus mais attente d'un dialogue ouvert.
 - organiser des formations communes élus, techniciens, C2D pour décloisonner les cultures et favoriser le dialogue
- En conclusion :
 - un grand pragmatisme, réalisme : très peu de référence au Politique (avec un grand P), peu de vision de transformation de la société . Des questions et des solutions concrètes.
 - poursuivre la réflexion, pourquoi pas un nouvel atelier sur ce thème clé lors de la prochaine rencontre nationale ?

10h00 Travail sur le Manifeste préparé par la Coordination nationale des Conseils de développement.

11h00 Intervention de Didier MIGNAUD, Député-Maire de Seyssins, Président de Grenoble Alpes Métropole.

Messieurs les présidents et membres de Conseils de Développement,
Monsieur le président de l'ADCF, Marc Censi,
Messieurs les élus...

La loi nous a donné le Conseil de Développement. Il a fallu, à partir de là, dessiner ses contours, le faire exister et apprécier ses prérogatives. Dans une grande liberté. Les schémas possibles étaient nombreux. Le législateur a su ouvrir un véritable champ de liberté.

Aujourd'hui, les Conseils de Développement font partie de la famille, comme des frères jumeaux des assemblées communautaires. Ils ont déjà une - courte - histoire.

Cela n'a pas été simple. Il a fallu que chacune de nos agglomérations composent une partition pour des instruments qui n'avaient pas l'habitude de jouer dans le même orchestre.

Aujourd'hui, l'harmonie est en passe d'être trouvée. Reste à savoir quel est son avenir.

A n'en pas douter, la réponse est en grande partie dans le manifeste de votre coordination nationale que vous allez, dans quelques instants, remettre à Marc Censi. Et, permettez-moi d'en témoigner, dans une moindre mesure, dans l'expérience que nous avons menée dans l'agglomération grenobloise avec Gérard Dulac qui préside le Conseil de Développement de la Métro.

Une histoire de couple, si vous m'autorisez cette image. Comme, sans doute, d'autres expériences que vous avez menées dans vos propres territoires. Une histoire qui s'est faite non pas dans l'affrontement mais dans la complémentarité, c'est à dire dans le respect de la diversité assumée, la prise en compte intelligente de l'autre. En un mot, le consensus.

Dans toute rencontre, dans tout contrat, il y a souvent une suspicion originelle. C'était une réalité lors de la création des Conseils de Développement. Encore l'invention d'un "machin", disaient certains. Sport dans lequel, il faut le reconnaître, il nous arrive, en France, de collectionner les médailles.

Nous avons d'abord jeté les bases du projet d'agglomération. Une étape décisive, je crois, réussie. Le premier essai était plaqué entre les poteaux; le Conseil de Développement s'inscrivait au cœur du projet d'agglomération.

Mais il fallait poursuivre le match, maintenir la cohésion de l'équipe en seconde mi-temps. Ne pas faiblir dans les fondamentaux. C'est à dire maintenir la force de proposition et la faculté à décider. Tout en anticipant le jeu de l'adversaire, c'est à dire inventer des phases de jeux inédites. Je les énumère :

- trouver une meilleure lisibilité à l'action intercommunale
- inventer une meilleure efficacité dans nos rapports
- aménager un terrain d'entraînement permanent

Bref, ce que nous souhaitons tous, synchroniser la démocratie participative avec la démocratie électorale. Anticiper, proposer, inventer, stimuler et en définitive décider. En un mot, ce que nous pourrions appeler la démocratie "interactive".

1 /Comment trouver une meilleure lisibilité à l'action intercommunale ?

La commune, l'agglomération, le canton, le département, la région, le pays : qui décide de quoi ? Le débat public est passablement brouillé. L'intercommunalité n'est pas toujours très lisible. Mais dans les faits de plus en plus pertinente. J'en veux pour preuve une étude de la Datar montrant l'adhésion des citoyens à leur agglomération tandis que leurs élus peinent à se détacher des restrictions territoriales traditionnelles. Nous ne savons plus où donner de la tête.

Il faudrait probablement se passer d'un de ces échelons territoriaux. En attendant, je constate que le Conseil de Développement, de par sa composition permet d'ouvrir le débat au plus grand nombre. Son impact dans la société est évident. Il est aujourd'hui un relais majeur dans la prise de décision qui incombe à nos assemblées intercommunales.

2 /Comment inventer une meilleure efficacité dans nos rapports ? Je veux dire entre les représentants des associations ou des fédérations professionnelles organisées et les élus dont la responsabilité est de construire et de décider.

A la Métro, nous avons voulu que la mission du Conseil de Développement ne soit pas cantonnée à celle de l'élaboration d'un avis constitutif à l'avant-projet d'agglomération. Nous ne sommes pas masochistes, mais Gérard Dulac et les membres de son équipe sont libres d'intervenir sur tous les sujets qu'ils souhaitent. Ils peuvent soumettre au conseil communautaire un point de vue libre de toute contrainte. C'est pour nous une source d'interrogation, un socle de documentation et un rappel, parfois impertinent, à nos devoirs. J'ai lu récemment des rapports concernant "l'e-administration" et le "réflexe vélo" qui, à l'évidence, ouvrent des pistes d'avenir.

3 /Comment aménager, ce que j'appellerai, un terrain d'entraînement permanent ?

Michel Issindou l'a déjà évoqué devant vous, nous avons organisé, le mois dernier, la première Conférence de Développement. Une première en France. En clair, il s'agissait d'un face à face Métro /

Conseil de Développement. Non pas une confrontation. Plutôt un match amical, malgré la liberté des propos et la diversité des sujets abordés. J'avoue que les élus de la Métro en sont sortis intellectuellement stimulés et rassurés par la qualité des propositions et des interpellations.

Voici concrètement décrites trois mesures qui, me semble-t-il, contribuent à la mise en place d'une démocratie que j'appelle "interactive". A savoir l'addition de la pratique élective dont l'exécutif est en charge avec celle de la pratique participative qui désigne l'action que vous menez. La responsabilité de l'élu est de décider. La votre est de repérer la demande sociale. Faire dialoguer nos deux objectifs constitue, à mon sens, la pratique de cette démocratie dont notre structure intercommunale doit se nourrir. Faire en sorte que nos décisions anticipent l'avenir de nos territoires. Décider, c'est éclairer le présent des satisfactions de demain.

Je le disais, la loi a créé le champ de ces libertés. Les lois Voynet et Chevènement, pour être exact. Elles avaient placé l'intercommunalité au cœur de la décentralisation. Ce ne semble plus être le cas aujourd'hui. Nous entendons plutôt parler d'une intercommunalité ramenée au rang d'une banale compilation d'intérêts communaux particuliers. Elle ne serait plus qu'un simple regroupement.

Personnellement, j'ai toujours demandé à Gérald Dulac d'être offensif, d'aller nous chercher là où nous avions oublié d'aller. Avec la force de la diversité et de la qualité des membres qui composent le Conseil de Développement. Par sa pratique et son objectif, il est en lui-même une leçon de démocratie. Il demande à voir, il demande à entendre. Il est un lieu de complémentarité où le syndicaliste peut dialoguer avec le dirigeant d'entreprise. Où l'architecte s'explique avec le sportif, l'étudiant et le militant associatif...à l'abri des politiques. Où le consensus n'est pas la volonté de tous mais ce qui résulte de la délibération de tous. Et où la parité homme/femme est encore à rechercher.

Nous parlons souvent de la qualité de vie. La démocratie "interactive" est, je crois, une qualité de la vie

11h30 Remise officielle du Manifeste à Marc CENSI, Président de l'ADCF.

Jean-Joseph Régent

Président CENSI, puis-je vous remettre officiellement le manifeste de la coordination nationale ? Vous avez vu que c'était un manifeste provisoire si j'ose dire ! Mais il y a des manifestes qui ont un contenu suffisamment solide pour pouvoir se maintenir. Alors, je pense qu'on le perfectionnera certainement et je pense d'ailleurs que tout ce que vous pourrez nous donner comme conseils en ce qui concerne le développement de notre action dans les collectivités me paraît tout à fait intéressant et utile.

Vous avez la parole.

Marc CENSI

Merci, merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Député, Président de la communauté d'agglomération, Monsieur le député Maire, Monsieur le Président de l'association des conseils de développement, Mesdames, Messieurs et chers amis...

Tout d'abord, merci de m'avoir invité à cette manifestation. J'y suis venu avec beaucoup de plaisir et j'ai un peu regretté de ne pas avoir pu participer à vos débats. Cependant, la fin des interventions que nous avons entendues tout à l'heure m'a prouvé que vous êtes dans une ambiance de turbulence créatrice et c'est toujours une atmosphère propice à l'innovation et vraiment je vous en félicite. Je vous fais mes compliments pour le travail que vous accomplissez et surtout l'initiative que vous avez prise de vous réunir pour participer à un véritable mouvement. Cela me paraît très important et c'est d'ailleurs sur ce thème peut être que je voudrais dire deux ou trois choses.

- La première : je considère que vous êtes l'avant-garde de la démocratie participative, je vais y revenir.
- La deuxième : c'est qu'il ne faut s'endormir car l'issue du combat est aujourd'hui incertaine. Et enfin serrons-nous les coudes : élus, tout ceux qui sont persuadés, en effet, que nous avons dans cette voie là un chemin à accomplir et que ce chemin certes est ouvert mais il reste encore à parcourir.

J'ai dit vous êtes l'avant-garde de la démocratie participative. Alors certes, il y a eu avant vous les CESR, les comités régionaux, le CES national mais qui sont d'une nature totalement différente de la votre. Là nous étions et nous sommes toujours d'ailleurs dans la participation d'une certaine élite qui

elle-même est représentative. Alors qu'aujourd'hui la revendication qui monte de nos populations est une revendication générale de participation, je sais bien que l'on dit, d'ailleurs c'est abordé dans votre manifeste, que j'ai déjà eu l'avantage et le plaisir de lire même si manifestement il doit subir des amendements que l'individualisme de notre société va croissant. Et c'est vrai je crois qu'à la fois l'individualisme et le détachement du fait politique sont des constats et des faits que l'on est bien amené à constater. Et il appartient aux sociologues et aux philosophes qui ne s'en privent pas d'ailleurs en ce moment, de nous expliquer ce phénomène que nous sommes en train de vivre. Mais il faudrait se garder de penser que l'individualisme qui à l'évidence aboutit, je le répète, à un certain détachement de la chose politique serait en même temps le signe que nos concitoyens ne veulent plus s'occuper de quoi que ce soit de collectif et qu'ils n'ont plus qu'un souci égoïste d'eux-mêmes. Ce n'est pas tout à fait la réalité et vous le savez bien. Vous faites d'ailleurs allusion dans votre document aux participations dans diverses associations de toutes natures et je crois que c'est Michel Maffesoli qui parle d'un individualisme relationnel. Tout se passe comme si nos concitoyens considéraient aujourd'hui que la vie quotidienne et la proximité sont des choses trop sérieuses pour les abandonner aux politiques. Et à partir de là, il y a une volonté de participation mais qui sort des cadres institutionnels. Et c'est la raison pour laquelle je frémissais tout à l'heure un peu de craintes et d'angoisses en pensant que vous pourriez, vous aussi devenir des institutionnels. Gardez-vous en ! C'est la marge de liberté qui est la vôtre.

Et dans le même temps, vous le voyez bien, un phénomène d'une autre nature qui est général et qui est ce que l'on appelle le développement durable. Le développement qui a été d'ailleurs la justification de la création du CES national était un développement économique. Aujourd'hui il est devenu développement durable. Et ce n'est pas à vous que j'apprendrai tout ce que cela signifie d'évolution, de globalisation et d'approches systémiques de l'ensemble des problèmes de développement qui évidemment ne concernent pas que les activités économiques mais également les équilibres sociaux et naturellement la préservation de l'environnement. Et cette approche du développement durable modifie totalement le fonctionnement de la vie collective, du vivre ensemble mais surtout de la construction du vivre ensemble.

Aujourd'hui, nous sommes amenés non plus à confier à des politiques et uniquement à eux le soin de prévoir notre avenir et de le construire mais de co-produire ensemble des projets. Et tout à l'heure quand Didier Migaud, que je remercie d'ailleurs des propos très aimables qu'il a eu à mon égard, contestait le terme ou l'expression de société civile, je suis complètement d'accord avec lui. En réalité la société, la construction sociale à laquelle nous participons, est représentée par trois sphères assez distinctes qui ont tendance un peu à s'ignorer et c'est bien là le problème.

- La sphère politique naturellement que je place en premier et au centre et qui par définition gouverne commande et gère.
- Et puis la sphère économique qui crée des richesses et dont aujourd'hui évidemment on ne saurait ignorer la présence, l'action et l'importance quand on essaie de monter des projets de développement.
- Et puis la troisième sphère, qui est celle des individus ou associative, les individus isolés ou regroupés en association.

Et jusqu'à présent ces trois sphères constitutives de la société ont fonctionné de façon étanche et cloisonnée. Pas complètement, il y a des petites interférences. Mais elles sont mineures et en tout cas elles sont traversées par la flèche verticale du pouvoir politique. Tout l'enjeu et tout le défi des années à venir est de transformer cette flèche verticale en une flèche transversale qui réunisse les trois sphères constituantes de la société de telle façon que nous soyons amenés à co-produire du mieux vivre ensemble et non plus à le confier à uniquement des responsables politiques.

Alors je ne remets pas en question la démocratie représentative naturellement, nous aurons toujours besoin de démocratie représentative. Mais aujourd'hui, il faut bien reconnaître qu'il y a une aspiration profonde à la compléter ou à la compléter par une démocratie participative.

Et vraiment vous êtes dans cette voie là ! Le législateur l'a très bien compris d'ailleurs qui en général ne précède pas les phénomènes de société mais qui toujours les accompagne dans le meilleur des cas ou les suit. Ce qui n'est pas, pardonnez moi c'est toujours le genre de choses que l'on ne doit jamais faire, ce qui n'est pas un reproche pour le législateur c'est déjà bien qu'il sente ou que ses antennes lui

donnent les évolutions de la société pour qu'ils les transforment en règles du vivre ensemble. Et c'est dans cette perspective et sentant ce phénomène que le train des lois, qui dès les années 90 avec la loi Pasqua, ensuite la loi Voynet et puis la loi Chevènement ont créé cette émergence d'une « institutionnalisation » que je remets entre guillemets d'une démocratie participative dont vous êtes le fer de lance ou l'avant garde.

Et, attention ! cela veut dire que les yeux sont fixés sur vous pour savoir si cela marche ou si cela ne marche pas ! Donc tout reste à faire et toute la démonstration, vous avez la charge de la preuve, vous êtes en charge de la preuve. Et c'est d'autant plus nécessaire pour vous que je l'ai dit dans mon introduction, l'issue du combat est incertaine.

Il y a simplement deux ans, j'étais à peu près persuadé que nous avions déblayé le terrain et que désormais une grande route fleurie s'annonçait, se présentait pour ce type de participation et une organisation un peu différente de la construction collective. Et puis, force est de constater qu'un certain nombre d'acteurs politiques pour la plupart, et de droite et de gauche, je rassure tout le monde, ont éprouvé des craintes et pour ne pas dire plus, face à cette montée en puissance d'une innovation à caractère politique.

En effet, on fait aujourd'hui, vous le savez bien d'ailleurs et ce n'est pas ressenti partout avec la même intensité mais dans certains départements, je peux vous dire que cela a ouvert des conflits qu'il est difficile de résoudre, trois reproches absolument déterminants à l'ensemble du dispositif des nouvelles politiques territoriales, je parle des pays, je parle des communautés d'agglomérations, des PNR, des réseaux de ville, mais surtout flanqués de cette création inattendue que sont les conseils de développement.

- Premièrement cette démarche bouscule les limites institutionnelles des territoires. Alors cela peut vous paraître normal parce que quand on vit dans des territoires fonctionnels, des territoires vécus, les limites communales ou les limites de l'intercommunalité ne représentent pas grand chose. Pour les élus, cela représente beaucoup et notamment pour les conseils généraux. Pardonnez-moi s'il y a des conseillers généraux parmi nous mais je connais des départements qui par délibération ont interdit que les pays dépassent les limites d'un département. Cela vous dit l'esprit dans lequel la chose est abordée. Donc premièrement, pêché originel et mortel, on bouscule les limites des territoires institutionnels.

- Deuxièmement, on bouscule les pouvoirs en place qui parfois sont qualifiés de notabiliaires. L'expression n'est pas de moi, on la trouve dans la littérature, c'est bien un peu vrai et ce n'est d'injures à faire à personne que de le rappeler. En effet, l'émergence de ces structures je ne parle pas nécessairement des conseils de développement mais des associations de pays ou de communautés d'agglomération ou pire quand un pays englobe une communauté d'agglomération, font émerger des structures dont on se demande par qui elles vont être gouvernées et de quoi cela va accoucher sur le plan politique. Et il y a à partir de là deux attitudes :

- Soit, on fait de l'entrisme et alors on transforme le dispositif en un jeu de pouvoir,

- Soit, on fait carrément de la résistance et alors, on voit un peu tout et n'importe quoi et en particulier des tentatives d'émiettement des pays. Je connais aujourd'hui des pays de moins de 10 000 habitants. Alors pardonnez-moi s'il y a des conseils de développement qui participent à des structures de cette nature. Un pays de moins de 10 000 habitants quelles qu'en soient les caractéristiques, c'est une négation des politiques territoriales fondées sur le développement local qui exige une dimension, une globalité, une généralisation, une approche systémique que l'on ne peut pas avoir dans un territoire trop restreint. Or, force est de constater que soit pour des raisons défensives à l'égard de l'agglomération, soit pour des interventions puissantes des départements, on arrive parfois à des pays qui sont au mieux des terroirs ou des bassins d'activités pour reprendre certaines expressions, mais qui ne sont pas dans la lignée de ce que nous sommes en train de porter les uns et les autres !

- Autre reproche et alors celui là il est grave, c'est alors la légitimité. Quelle est la légitimité des Conseils de développement et d'une façon plus générale de tous ceux qui ne sont pas autorisés par l'ordonnance du suffrage universel à exprimer le bien et l'intérêt public ? Mais je vous demande qu'est ce que la légitimité ? Et est-ce qu'il y a qu'une seule légitimité qui est le résultat du suffrage universel ? Et là si on avait le temps, je me permettrais d'ouvrir le débat sur le suffrage universel des communautés en général, communautés de communes ou communautés d'agglomérations. Je vous demande simplement de réfléchir sur un point, nous ne sommes pas en train de débattre des mérites du suffrage

universel tout le monde est convaincu que le suffrage universel est l'essence même de la démocratie. Nous sommes en train de réfléchir sur le débat démocratique à l'intérieur des communautés et le but, la finalité de ce débat démocratique ne résultera pas nécessairement d'une simple élection au suffrage universel. Je mets beaucoup plus d'espoir dans les conseils de développement, dans la mise en synergie des communes et par conséquent le respect de l'identité, de l'existence et du pouvoir communal que dans une éventuelle élection au suffrage universel. Le débat est ouvert mais je vous demande de ne pas vous y précipiter en considérant que le suffrage universel règle tout. Non précisément aujourd'hui, on s'aperçoit que le suffrage universel et la démocratie représentative ne règlent pas tout et que par conséquent un autre débat est à ouvrir et c'est un peu le reproche que l'on vous fait en disant : « mais ils remettent en cause la légitimité démocratique du suffrage universel ! ».

Voilà, tout cela fait qu'un certain nombre de lobbies sont sortis du bois au cours des derniers mois et notamment depuis qu'a été ouvert un débat sur ce que l'on a appelé d'abord la deuxième étape de la décentralisation. J'ai assisté, navré, à l'évolution des grandes ambitions du texte tel qu'il apparaissait dans ses prémisses et qui a abouti, je le dis, hélas, et malgré les appartenances politiques qui sont les miennes, avec lesquelles je prends beaucoup de liberté d'ailleurs, à ce que l'on appelle aujourd'hui, pardonnez-moi, messieurs les représentants du législateur, la loi sur les responsabilités locales qui est devenue un énième bidouillage du système politico-administratif et en particulier un débat sur les mérites comparés du niveau départemental par rapport au niveau régional ou au niveau intercommunal avec l'oubli presque total de l'intercommunalité qui pourtant est vraiment le phénomène émergent depuis les quatre ou cinq dernières années.

Vous vous rappelez de ce fameux livre des années quatre-vingt, que l'on devait à Michel Crozier et qui était intitulé *L'acteur et le système*. Et bien, nous avons un défaut en France, c'est que quand quelque chose ne va pas, on s'attaque au système et on bidouille le système. Et j'espérais qu'enfin on allait libérer le jeu des acteurs et non. La loi que l'on nous propose et qui est nécessaire, je n'en conteste pas le contenu car il y avait des clarifications, des avancées qu'il fallait faire, elle est nécessaire. Mais elle n'est pas du tout ce que nous espérions et nous ne sommes pas du tout en 1981 pour aborder la décentralisation comme l'avait fait à l'époque Gaston Deferre, et le gouvernement Mauroy. Nous sommes vingt ans après et des choses se sont passées depuis 1981. Moi je suis déçu par la tournure que prennent les événements. Je suis le témoin que les lobbies divers de toutes origines et de toutes natures qui sont à l'origine et qui portent la responsabilité de ces dernières évolutions qui font, je le répète qu'aujourd'hui, l'issue du combat dans lequel vous êtes engagés me paraît incertaine. C'est la raison pour laquelle il faut se serrer les coudes et puisque j'ai parlé tout à l'heure d'avant garde pour entamer le combat il faut vraiment que nous soyons rejoints par le gros des troupes ! Et que, comme le dit l'expression, que l'intendance suive ! Et cela dépend de vous !

Alors des manifestations comme celles-ci, il faut les répéter ! Il faut leur donner la plus large communication possible, le plus grand retentissement. Surtout il faut que nous nous serrions les coudes ! Et quand je dis « nous », je parle des élus, en tout cas ceux qui sont convaincus comme moi de la nécessité de la chose et mon association est porteuse de ce message qui je crois fait notre spécificité. Donc, il faut que nous nous serrions les coudes, le combat est devant nous. Et il n'est pas gagné ! Alors je ne sais pas s'il faut que l'on fasse un collectif, une coordination ou que l'on monte un mouvement alter démocratique, pourquoi pas ?

Mais il est important que cette ambition, cette conviction qui nous anime nous la portions tous ensemble. Pourquoi ? Parce que je suis sûr que nous sommes largement majoritaires dans le pays, très largement majoritaires et que nous ne pouvons pas laisser s'exprimer des réactions qui ne sont portées que par des lobbies qui eux sont minoritaires.

Voilà. Alors c'est un appel au combat que je fais aujourd'hui. En vous remerciant de votre accès et de votre présence.

12h00 Présentation du Conseil de développement de la Métropole lilloise et du Conseil de développement durable de Dunkerque, co-organisateurs des 5^e Rencontres nationales.